



M.V.S. (Mieux Vivre à Sorbiers)

7, rue du Stade
42290 SORBIERS

ADHESION ET LICENCE(S) Saison 2021 / 2022

Charte MVS

En adhérant au club, je m'engage à :

- 1- Avoir l'esprit club.
- 2- Respecter le règlement intérieur.
- 3- Se rendre disponible pour apporter son aide à la préparation et au bon déroulement des activités du Club.
- 4- Avoir une attitude normale et bienveillante au sein de MVS.

Ce document devra être obligatoirement accompagné de votre règlement et des certificats médicaux de moins de 3 ans.

ADHESION ANNUELLE ET FAMILIALE A MVS

NOM : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone :

La dématérialisation des licences implique un e-mail DIFFERENT pour chaque licencié

Mail pour licence 1 (*bien lisible*) :

Mail pour licence 2 (*bien lisible*) :

Nombre de personnes au foyer :

Envoi du courrier : par la poste (20 €) par mail (1)

(1) Adresse mail : mvs.sorbiers42@gmail.com, bien ouvrir les messages svp

En cas de difficultés, contacter Georges Berger 06 77 19 31 12 ou Anne Marie Mazet 06 81 43 87 50

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom : Prénom : Téléphone :

Date : Signature :

DEMANDE DE LICENCE(S) INDIVIDUELLE(S)

Les demandes de licences ne seront prises en compte qu'à réception d'un dossier complet :

- **Fiche renseignée et signée + certificat médical de moins de 3 ans obligatoire + règlement.**
 - Licence = couverture 24h/24h, dans le monde entier + pas d'avance de frais (sur présentation de la licence)

Pour les licences FFRP (IRA) prises dans un autre club :

- **Fiche renseignée et signée + copie licence et certif médical de moins de 3ans obligatoire + règlt adhésion MVS**

LICENCE 1

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et Ville :

Date certificat médical :

Activité : Marche Marche nordique* Rando santé

LICENCE 2

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et Ville :

Date certificat médical :

Activité : Marche Marche nordique* Rando santé

(*) Pour les nouveaux adhérents l'inscription sera validée en fonction des places disponibles. Réponse après l'assemblée générale

**REGLEMENT PAR
CHEQUE UNIQUEMENT
A l'ordre de MVS**

Cotisation MVS (annuelle et familiale)		=	23 €
Remise « Covid 19 » pour adhérents 2020-2021		=	- 11 €
Nombre de Licences FFRP IRA (individuelle) x 28 €	= €
Participation annuelle aux frais d'envois postaux <small>Uniquement pour les personnes désirant recevoir les infos par la poste</small>	1 x 20 €	= €
	Total :	= €

